AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C2000
FR0004170017-FS0769

23 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SA LE NOBLE AGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2013, la société Jousse Morillon Investissement SA (4 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2013, par suite d'une acquisition d'actions LE NOBLE AGE hors marché, le seuil de 5% du capital de la société LE NOBLE AGE et détenir 452 000 actions LE NOBLE AGE représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 8 542 141 actions représentant 14 363 057 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.